**DEPARTEMENT DE LA SAVOIE COMMUNE DE MONTAGNY**

**ARRONDISSEMENT D’ALBERTVILLE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du : 7 Février 2018**

L’an deux mille dix-huit, le sept février à 19 heures 30, les membres du Conseil Municipal de cette Commune se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, Salle de la Mairie, sous la présidence de M.CLERC Gérard, Maire.

***Etaient présents* :** M.BLANC Jean-Charles, Mme BOUVIER Audrey, Mrs CLERC Gérard, CHAPUIS Nicolas, DRAVET Gildas, GENOUD Pierre, LEGER Michel, Mme MONDON Stéphanie.

***Etaient excusés* *:*** Mrs DRAVET Hervé, MARBACQUE Patrick.

* M.DRAVET Hervé donne pouvoir à M.CHAPUIS Nicolas
* M.MARBACQUE Patrick donne pouvoir à M.DRAVET Gildas

pour l’ensemble des votes et décisions de cette séance.

***Etaient absents :*** M.FAVRE Armand, Mme MADEC Hélène, M.ROCHE Franck.

***Secrétaire de Séance* :** M.DRAVET Gildas.

Convocation du : 1er Février 2018 - Affichage du : 1er Février 2018.

Nombre officiel de Conseillers : 15

Conseillers en exercice : 13 (décès d’un conseiller municipal, M.BLANC Eugène ; démission d’une conseillère municipale : Mme PONGE Marie-Pierre)

Conseillers présents : 8 / Conseillers représentés : 2

---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**I – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA PRECEDENTE REUNION**

Le procès-verbal de la précédente réunion est approuvé par 8 voix pour / 1 voix contre / 1 abstention.

**II – OUVERTURE DES CREDITS PAR ANTICIPATION AVANT LE VOTE DU BUDGET**

M.le Maire rappelle que l’article L.1612-1 du CGCT dispose que *« jusqu’à l’adoption du budget […] l’exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l’organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses de focntionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l’année précédente et celles d’investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l’exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ».*

M.le Maire propose donc au Conseil Municipal d’ouvrir par anticipation les crédits d’investissement suivants sur le budget communal :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Article | Montant | Affectation |
| 2315/170 | 25 000.00 € | parking Chef-Lieu |

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, décide d’ouvrir par anticipation les crédits d’investissement énoncés

ci-dessus dans l’attente du vote du budget.

**III – PREPARATION BUDGETAIRE**

Les élus listent l’ensemble des travaux envisagés :

* solde parking centre du Chef-Lieu : 25 000 €
* réalisation d’un parking à La Thuile : 30 000 €TTC
* câblage dans la traversée du Chef-Lieu : 35 700 €TTC
* éclairage public : nouvelle phase de remplacement des luminaires
* abri-bus au Chef-Lieu (chalet + support) : 10 000 €TTC
* barrières de sécurité à La Thuile et à La Roche : 16 000 €TTC
* réalisation d’un mur à La Thuile : 7 000 €TTC
* enrobés dans les villages : chiffrage en cours
* rochers sur la route menant à Moranche
* panneaux indicateurs de chemins
* panneaux noms des rues et numérotation des voies
* curage des merlons
* ralentisseur dans la traversée du Chef-Lieu
* achat des terrains pour l’aire de retournement au Villard + places de stationnement
* dossier cimetière
* compteurs d’eau : poursuite de la campagne de changement des compteurs.

**IV – DESIGNATION DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES**

M.le Maire informe que M.FAVRE Armand et Mme MADEC Hélène ont démissionné de leur mandat de conseiller communautaire.

L’article L 273-12 du code électoral relatif aux dispositions spéciales aux communes de moins de 1 000 habitants stipule que *« en cas de cessation du mandat d’un conseiller communautaire, il est remplacé par le premier membre du conseil municipal n’exerçant pas de mandat de conseiller communautaire qui le suit dans l’ordre du tableau établi à la date où la vacance de son siège devient définitive.*»

Au vu de ces éléments, il apparaît que Mme MADEC sera remplacée par M.LEGER Michel, conseiller municipal qui la suit ; M.FAVRE ne pourra pas être remplacé puisqu’il n’y a plus de conseiller municipal qui suit M.LEGER.

La Commune sera donc représentée au sein de Val Vanoise par un seul conseiller communautaire.

**V – COMMERCE « LES BOUTONS D’OR »**

La société qui exploitait le bar-restaurant du village a été placée en redressement judiciaire depuis septembre 2017 o ; un mandataire a été nommé par le tribunal.

La Commune a reçu une personne intéressée par la reprise d'une activité de bar exclusivement.

La décision finale de la justice ne nous étant par encore communiquée, nous ne pouvons accéder à aucune demande pour le moment.

Le dossier est à l'étude, la municipalité espérant garder un lieu de rencontre et un service de proximité dans le village.

**VI – INFORMATIONS DIVERSES**

***Rencontre entre les élus, le directeur du Centre de Gestion de la Fonction Publique de la Savoie et***

***Mmes MERMOZ Véronique et VOLVET Véronique***

Une rencontre s'est déroulée entre les élus, le directeur du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie et les agents administratifs.

Il en ressort qu'il faut :

-faire des fiches de poste

-nommer un secrétaire superviseur

-faire une réunion maire adjoints une fois par mois.

***Adhésion au service de médecine préventive***

M.le Maire rappelle que le Centre de Gestion de la Fonction Publique de la Savoie met en œuvre un service de médecine préventive pour les agents territoriaux. La convention d’adhésion de la commune est arrivée à échéance le 31 décembre 2017 ; il convient donc de la renouver, étant précisé que celle-ci prendra effet rétroactivement au 1er janvier 2018 pour une durée de six ans.

Le Conseil d’Administration du CDG73 a modifié le taux de cotisation additionnelle qui s’établit à 0.36% de la masse salariale à compter du 1er janvier 2018, au lieu de 0.33%. L’augmentation de ce taux, qui n’avait pas été modifié depuis 2010, est justifiée par un nouveau service de psychologue du travail et l’informatisation du service de médecine préventive.

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, approuve la convention d’adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie et autorise M.le Maire à signer ladite convention.

***Courrier de M.MAITRE Edouard***

M.MAITRE Edouard demande s’il est possible d'installer une grue dans la cour de l'ancienne école du Plan, afin de réaliser les travaux, objet de l’autorisation d’urbanisme référencée DP 073 161 18 M5001.

Le Conseil Municipal donne une suite favorable à cette requête.

***Gestion du site Internet***

Suite au départ de Mme MAITRE Caroline, il est décidé que Mme BERNARD Joëlle reprenne la gestion du site Internet, en collaboration avec Mme MONDON Stéphanie, conseillère municipale.

***Projet de carte des noms des rues présenté par Mme MONDON Stéphanie***

Suite à l'adressage des rues du village, une maquette de plan a été présentée par Mme MONDON Stéphanie.

***Demande d'identifier les zones blanches***

M.le Maire fait part d’un courrier du député ROLLAND Vincent, concernant les difficultés quotidiennes avec le réseau de téléphonie mobile. Suite à l’audition du président de l’ARCEP en commission des affaires économiques, un accord a été trouvé entre l’Etat et tous les opérateurs : dans les trois prochaines années, ce sont 5 000 installations supplémentaires qui seront implantées avec pour objectif d’éradiquer les zones blanches ou grises ; toute personne ayant connaissance de zones qui posent ainsi problème doit le signaler en Mairie.

Ainsi fait et délibéré à MONTAGNY les jour, mois et an ci-dessus.

Affiché à MONTAGNY, le

**Le Maire**

**Gérard CLERC**